



FORMAFIB

Formation Continue IOBSP - 7 heures – 100% E-learning



OBJECTIFS

- Actualisation et mise à jour des connaissances nécessaires au maintien de la capacité professionnelle IOBSP.
- Se mettre en conformité avec la DCI (Directive Crédit Immobilier)



PUBLICS

- Tous les intermédiaires en crédits immobiliers, RAC et prêts consommation, salariés ou indépendants



PRÉREQUIS

Être IOBSP



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA FORMATION

La transposition de la directive européenne du 4 février 2014 impose aux professionnels IOBSP une formation annuelle de 7h afin de maintenir les connaissances et de les actualiser

Cette formation en full-Learning vous permet d'avancer à votre rythme



COMPÉTENCES VISÉES (FC IOBSP)

- Appréhender le cadre juridique de l'intermédiaire en opérations et services de paiement
 - Continuer à pouvoir présenter des dossiers de prêt complets aux partenaires bancaires en ayant acquis les dernières évolutions juridiques, économiques et financières
-

MODALITÉS D'ACCÈS

- Entrée et sortie permanentes
- Modules non Accessibles aux personnes malentendantes

ACCÈS À LA FORMATION

- Plateforme accessible 24h/24, 7j/7
- L'apprenant reçoit par mail ses identifiants et créer son mot de passe pour accéder à la plateforme
- Un tuteur est disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h



CONDITIONS TECHNIQUES D'ACCÈS À LA PLATEFORME (Poste de travail)

Il est recommandé d'être à l'aise dans la manipulation des outils informatiques (mail, les navigateurs Internet, la bureautique : divers formats de document comme le PDF, Word)

Prérequis matériels pour chaque station de travail	Résolution d'écran de 1024x600 pixels	256 MB de mémoire RAM
Navigateurs compatibles	Internet Explorer, Firefox, Chrome ou Safari dans les versions supportées par les éditeurs	
Applications mobiles	IOS 9 ou version supérieure	Android 4.4 ou version supérieure (Android 5.0 ou supérieur pour la lecture des SCORM)
Bande passante minimale requise pour votre connexion internet	512kb/s par poste de travail	



CONTENU DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Chaque module comporte des fiches de cours et des quizz intermédiaires

● Les nouveautés apportées par la loi de finance 2020

La baisse de l'impôt

La transformation du CITE

Les dispositifs de défiscalisation (Cosse / Denormandie / Pinel)

La suppression de la taxe d'habitation

Diverses mesures

FORMAFIB

 Formafib.fr

 Alexandra.revnier@formafib.fr

 06 77 26 50 60

1 allée des centaurées – 38 240 MEYLAN
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
82 38 05553 38 auprès du Préfet de région de Rhône Alpes
RCS Grenoble N° 792 916 678 – APE : 8559A

● **Les différents types de taux et les paramètres influençant les taux**

Taux réel / Taux nominal

Intérêts simples / Composés

Taux fixes / Taux variables

TEG et TAEG

● **La fiscalité du patrimoine 2020**

L'impôt du particulier

Les revenus fonciers

L'IFI

Les plus-values immobilières

Les droits de mutations

● **Le droit à l'oubli**

Définition et les conditions pour en bénéficier

Rappel sur les conséquences d'une fausse déclaration

Tous les modules font l'objet d'un cas pratique et/ou de QCM afin de valider l'acquisition des connaissances

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INFO

Durée : 7h

Tarif : 95€ / participant

Eligible au CPF, finançable par le pôle emploi ou autres OPCO (en fonction des critères de prise en charge de chaque financeur et de la situation de chaque participant)

Dates et lieu : Session ouverte à l'année
- FOAD (Formation Ouverte A Distance)

Formatrice : Alexandra REYNIER

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires qui participent à une action de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

● **Les méthodes pédagogiques**

Alternance entre apports théoriques acquis à travers des PowerPoint, vidéos, documents et des cas pratiques

Cette alternance permet un apprentissage efficace et une mémorisation facile.

Les quizz intermédiaires aident à la mémorisation, servent de repère à l'apprenant dans sa compréhension, et à s'entraîner.

Les cas pratiques et les mises en situation permettent à l'apprenant de s'assurer de la bonne compréhension et assimilation des cours.

L'apprenant peut télécharger le manuel pour permettre une révision facile et efficace.

FORMATEUR

● **Compétences et qualifications des formateurs**

Alexandra REYNIER a obtenu une maîtrise de Droit Privé.

Durant 10 ans, elle a exercé en tant que conseillère financière à la BANQUE POSTALE.

Puis, a affiné son parcours en devenant conseillère privée à la BANQUE POPULAIRE DES ALPES durant 2 ans.

Pour terminer son cursus de salarié en qualité d'animatrice réseau au sein d'une franche en prêt immobilier pendant 2 années.

Spécialités : Crédits, assurance, banque

MODALITÉS TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE

● **Les moyens techniques**

Accès 24h /24 et 7j/7 à la plateforme de formation pendant 2 mois

Possibilité de proroger l'accès moyennant un coût de 50€ par mois

Possibilité de contacter le formateur par mail, par le tchat disponible sur la plateforme ou encore par téléphone de 9h à 18h

Le délai de réponse est au maximum de 48 heures

Le SAV de la plateforme a le même délai pour le traitement des anomalies

● **Les interlocuteurs**

Pour la formation et le support technique : Mme Alexandra REYNIER

Mail : alexandra.reynier@formafib.fr - Tél : 06 77 26 50 60

Pour l'administratif (dossier stagiaire et prise en charge) : Mme Gwenaël SCOUARNEC

Mail : gwenael.scouarnec@formafib.fr - Tél : 06 16 57 28 34

Standard téléphonique de 9h à 12h et de 14h à 17h : 0806 09 0014 (appel non surtaxé)



DÉROULEMENT DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

● **Pendant la phase d'apprentissage**

Après avoir créé son compte utilisateur, l'apprenant accède aux parcours. Les parcours sont indépendants les uns des autres. Chaque parcours est divisé en modules, chacun est jalonné d'une fiche de cours, de quizz intermédiaires et/ ou de cas pratiques. Il faut obtenir 70% de bonne réponse pour valider le module. L'apprenant peut rejouer le questionnaire à volonté. Les quizz intermédiaires sont composés de QCM, QCU, ou questions ouvertes. Les cas pratiques ou les questions ouvertes font l'objet d'une rédaction par l'apprenant. Un emplacement est dédié sur la plateforme de formation pour y déposer les réponses. Le formateur valide la réponse et l'apprenant peut ainsi avoir accès à la correction. Le formateur est à la disposition de l'apprenant pour l'aider dans la résolution des cas pratiques.

● **Le contrôle continu**

Des quizz de validation sont présents à chaque fin de module. Le taux de réussite doit être au moins égal à 70% pour valider le quizz et passer à l'étape suivante. Le score final retenu pour la délivrance de l'attestation est la moyenne des notes obtenues tout au long de la formation.

● ***Après l'obtention du livret***

Après obtention de l'attestation, le participant peut produire à l'ORIAS ce document afin de proroger sa capacité professionnelle d' IOBSP.

● ***Modalités de suivi de l'exécution du programme***

Un Tracking permet de connaître le temps de connexion, les dates de connexion, les pourcentages de réussite aux quizz, la validation des modules, l'avancement de la formation.

Cet outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.



ATTESTATION ET HABILITATION DE LA FORMATION

Une fois tous les modules exécutés à 100%, il sera délivré au stagiaire un dossier de fin de formation comprenant :

- Une attestation de fin de formation précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, résultats de l'évaluation des acquis jalonnant ou terminant la formation, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire

Cette attestation permet l'inscription ORIAS

- Un relevé de connexion précisant : Date et lieu d'établissement du document, nom et prénom du stagiaire, intitulé de formation, dates d'exécution de l'action, durée en heures prévues et réalisées, dénomination des modules suivis avec temps consacrés, signature et tampon de l'organisme, signature du stagiaire.

